

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LISSIEU

Vu la date de dépôt du 22/11/2023



Permis d'aménager

Numéro :

PA 069 117 23 00002

du registre de la Mairie

REJET TACITE

Arrêté n°2024-126

Adressée par

SAS GB INVESTISSEMENTS

Représentée par Monsieur Guillaume DEBRUN
119 Rue Michel Aulas
69400 LIMAS

Concernant

Création d'un lotissement de 2 lots à bâtir
impliquant des démolitions

Destination(s) -
sous-
destination(s)

-

Surface de
plancher créée

-

Adresse du
terrain

6 B Allée des Frênes
à Lissieu

Références
cadastrales

117 A 1193, 117 A 1440, 117 A 1442

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de Permis d'aménager en date du 22 novembre 2023 pour la création d'un lotissement de 2 lots à bâtir impliquant des démolitions.

Par courrier en date du 15 décembre 2023, notifié par la poste le 19 décembre 2023, nous vous avons informé que votre dossier n'était pas complet et qu'en application de l'article R. 423-39 du Code de l'urbanisme, vous aviez jusqu'au 19 mars 2024 pour adresser les pièces à la Mairie afin de compléter votre dossier.

Je suis au regret de vous annoncer que n'ayant rien reçu à ce jour, votre demande a été automatiquement rejetée et que son instruction est désormais close.

Ainsi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer au préalable une nouvelle demande de Permis d'aménager auprès de nos services.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Lissieu, le 21/05/2024

Le Maire,



Charlotte GRANGE